

LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille
1824

BULLETIN MUNICIPAL

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1985-1986

| | ÉTÉ 1985 | TOUSSAINT | NOËL | HIVER | PRINTEMPS | ÉTÉ 1986 |
|--|--|--|---|--|--|--|
| Zone 1 Paris Créteil Versailles | du jeudi 27/6/85 après la classe au lundi 9/9/85 au matin | du vendredi 25/10/85 après la classe au mardi 5/11/85 au matin | du vendredi 20/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin | du jeudi 6/2/86 après la classe au lundi 17/2/86 au matin | du mardi 25/3/86 après la classe au lundi 7/4/86 au matin | du samedi 28/6/86 après la classe au lundi 8/9/86 au matin |
| Zone 2 Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes | du jeudi 27/6/85 après la classe au lundi 9/9/85 au matin | du samedi 26/10/85 après la classe au mardi 5/11/85 au matin | du vendredi 20/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin | du jeudi 13/2/86 après la classe au lundi 24/2/86 au matin | du vendredi 28/3/86 après la classe au jeudi 10/4/86 au matin | du vendredi 27/6/86 après la classe au lundi 8/9/86 au matin |
| Zone 3 Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse | du samedi 29/6/85 après la classe au lundi 9/9/85 au matin | du samedi 26/10/85 après la classe au mardi 5/11/85 au matin | du vendredi 20/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin | du jeudi 20/2/86 après la classe au lundi 3/3/86 au matin | du vendredi 28/3/86 après la classe au jeudi 10/4/86 au matin | du vendredi 27/6/86 après la classe au lundi 8/9/86 au matin |
| Corse | du samedi 29/6/85 après la classe au lundi 16/9/85 au matin | du mardi 29/10/85 après la classe au lundi 4/11/85 au matin | du samedi 21/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin | du samedi 8/2/86 après la classe au lundi 17/2/86 au matin | du samedi 22/3/86 après la classe au lundi 7/4/86 au matin | du lundi 30/6/86 après la classe au lundi 15/9/86 au matin |
| Saint-Pierre et Miquelon | du vendredi 28/6/85 après la classe au mardi 17/9/85 au matin | du mercredi 30/10/85 après la classe au lundi 4/11/85 au matin | du vendredi 20/12/85 après la classe au lundi 6/1/86 au matin | du lundi 10/2/86 après la classe au jeudi 13/2/86 au matin | du vendredi 28/3/86 après la classe du matin au lundi 14/4/86 au matin | du vendredi 27/6/86 après la classe au mardi 16/9/86 au matin |
| La Réunion | du mardi 13/8/85 après la classe au mardi 17/9/85 au matin | du mardi 29/10/85 après la classe au lundi 4/11/85 au matin | Noël et été austral du mardi 17/12/85 après la classe au lundi 17/2/86 au matin | du jeudi 27/3/86 après la classe au jeudi 3/4/86 au matin | | (4) du jeudi 14/8/86 après la classe* |
| Antilles-Guyane Guadeloupe | du jeudi 11/7/85 après la classe au vendredi 20/9/85 au matin | du mardi 29/10/85 après la classe au lundi 4/11/85 au matin | du samedi 21/12/85 après la classe au lundi 6/1/86 au matin | du vendredi 7/2/86 après la classe au lundi 17/2/86 au matin | (2)(3) du mardi 25/3/86 après la classe au jeudi 10/4/86 au matin | (1) du samedi 12/7/86 après la classe* |
| Guyane | du mardi 30/7/85 après la classe au jeudi 3/10/85 au matin | du jeudi 31/10/85 après la classe au lundi 4/11/85 au matin | du samedi 21/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin | du samedi 8/2/86 après la classe au vendredi 14/2/86 au matin | (3) du mardi 25/3/86 après la classe au lundi 7/4/86 au matin | (1) du vendredi 11/7/86 après la classe* |

* Dates de rentrée non fixées au moment de la publication de ce document.

(1) Congés supplémentaires (abolition de l'esclavage) : jeudi 22/5/85 (Martinique)
mardi 10/6/86 (Guyane)

(2) Congés supplémentaires (Pentecôte) : du samedi 17/5/86 après la classe au jeudi 22/5/86 au matin (Martinique-Guadeloupe),
du samedi 17/5/86 après la classe au mardi 20/5/86 au matin (Guyane)

(3) Congés supplémentaires (Mi-Carême) : jeudi 6/3/86
après la classe au vendredi 14/2/86 au matin

(4) du samedi 12/7/86
après la classe*

V O Y A G E D U C L U B D U 3 e A G E

LE 4 JUIN 1985

=====

Par une belle et chaude journée de juin, Monsieur DERANGERE emmenait 48 membres du club du 3e Age visiter le Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives dans la Drôme, puis le parc animalier de Peaugres dans l'Ardèche.

Après quelques mots de bienvenue et de souhaits de bon voyage de notre Présidente, le car démarra à 7 H 55' de la place de la Fontaine, gagna la route nationale 6, puis le péage de Mâcon Sud pour prendre l'autoroute A 6 jusqu'à Chanas par Lyon et Vienne. Notre premier arrêt casse-croûte se fit au relais de Salaize. Ce trajet sur l'autoroute fut assez lent en raison des nombreux bouchons consécutifs aux travaux de réfection en cours. De Chanas nous gagnons Hauterives par Beaurepaire en passant par un petit village appelé "La Saône" qu'aucun d'entre-nous ne pensait situer ici. A Hauterives nous restons stupéfaits de voir la somme de travail et d'idées originales que CHEVAL a consacré pour l'édification dans son jardin du Palais Idéal, (classé monument historique par André Malraux le 29/09/1969, reconnaissant un exemple unique au monde d'architecture naïve). Cette construction étrange est inspirée de ses lectures et de ses rêves, elle est faite avec les cailloux aux formes bizarres qu'il ramassait au cours de ses tournées. La retraite venue, CHEVAL poursuit son travail, charriant inlassablement en dépit des railleries des habitants, cailloux et sable dans une brouette. Au bout de 33 ans, (de 1879 à 1912), d'un labeur acharné, son oeuvre est terminée. Cette construction s'étend sur 300 m2 et s'élève à une dizaine de mètres de hauteur. CHEVAL est mort en 1924 à l'âge de 88 ans.

De Hauterives, nous gagnons le restaurant du Relais de la Remise à Félines en passant par Anneyron, St Rambert d'Albon et Serrières. De Serrières à Félines la route serpente et grimpe sur 6 km et permet une vue très étendue sur le Sud-Est de cette région. Il est 13 H 00, le repas est le bienvenu, il est copieux et apprécié de tous.

Vers 15 H 00, nous nous dirigeons sur Peaugres à proximité. Ce parc animalier s'étend sur 78 hectares, les animaux y vivent en semi-liberté. Une partie de la visite s'effectue en car toutes vitres fermées dans le secteur aux singes, zèbres, lions, ours et bisons, et à pied dans la partie réservée aux autruches, girafes, oiseaux, tigres, yacks, loups, etc... Le vivarium abrite de nombreux reptiles.

Vers 17 H 30, nous prenons la route du retour par la rive droite du Rhône par Condrieu, Givors. Nous admirons le vignoble en gradins de la Côte Rotie où la culture au tracteur n'est

.../...

pas possible. La traversée de Lyon se fait sans problème grâce à la sagacité du chauffeur. Après le tunnel de la Croix Rousse, nous gagnons la rive droite de la Saône pour suivre la route qui la longe jusqu'à Anse où nous retrouvons notre nationale 6.

A l'aller, notre Présidente nous a lu un poème de sa composition que nous relirons avec plaisir :

- C'est la joie au coeur que nous nous préparons à partir.
- Laissons à la maison nos soucis pour nous divertir.
- Nous arriverons ainsi plein d'entrain.
- A notre première destination qui je crois sera bien.
- C'est ainsi que nous verrons la maison du Facteur Cheval.
- Et bien sûr tout son arsenal.
- Ensuite un bon repas nous mettra en appétit.
- Qui je pense ferait bien des envies.
- Et quand nous aurons un peu tout vu.
- Peaugres, ses animaux, ses zébus.
- Si nous sommes un peu fatigués.
- Qu'importe ne comptons pas nos années.
- Nous rentrerons contents de notre promenade.
- En pensant eh bien j'ai fait une grande et belle bal ade.
- Et nous retrouverons le pays nos parents nos amis.
- En leur disant : c'était bien, c'était beau mais c'est fini.

Et au retour, c'est avec joie que nous avons entendu les chansons et les histoires de notre jeunesse.

H. MICHEL

40ème ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE
DE 1945

(Message de M. Jean LAURAIN, Secrétaire
d'Etat auprès du Ministre de la Défense
chargé des Anciens Combattants pour le
8 MAI 1985)

=====

En 1940, la France avait perdu une bataille
mais, pour reprendre les termes mêmes de l'appel à la résistance
du Général DE GAULLE, elle n'avait pas perdu la guerre.

Il fallut du courage et du temps, pour
que vienne le jour de la capitulation nazie devant les alliés,
c'était le 8 mai 1945.

Ce jour : c'était la joie de la liberté
retrouvée et de la paix revenue, c'était aussi la tristesse du
souvenir des souffrances et des morts innombrables, c'était enfin
tant de ruines à relever.

L'Europe ravagée, avait failli perdre
son âme.

Mais la force brutale devait trouver en
face d'elle des femmes et des hommes pour dire non à la haine et
refuser la servitude.

40 ans après, l'Europe a un autre visage,
et connaît un autre destin. C'est l'honneur de nos vieilles nations,
d'avoir su exorciser leurs démons et de s'être attelées à cette
oeuvre immense de réconciliation, pour offrir à la jeunesse un ave-
nir commun de progrès et de solidarité.

La paix et l'indépendance retrouvées le
8 mai 1945 sont là, pour nous convaincre que rien ne se fait de
grand sans la liberté. Rien ne se fait de grand sans la volonté
de travailler ensemble. Rien ne se fait de grand si l'homme, fort
de ses droits reconnus et respectés n'accomplit pas parallèlement
ses devoirs dans la cité. Les Françaises et les Français le savent,
ils ont pu mesurer leur force quand ils se rassemblent et leur fai-
blesse quand ils se désunissent.

Les peuples d'Europe ont pu mesurer aussi
combien il leur était fatal de se diviser et de se perdre dans
leur rivalité. Ils savent aujourd'hui qu'ensemble ils peuvent don-
ner l'exemple. Le monde a besoin que l'Europe parle d'une seule
voix le langage de la liberté, de la justice et de la paix.

VIVE LA FRANCE.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt deux février à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de H. JOSSERAND Maire.

Présents :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| - Marcel CORNUTRAIT | 1er Adjoint |
| - Jacques PERRUSSET | 2e " " |
| - Yvette MICHAUD | Conseillère Munic. |
| - Maurice VERNET | " " |
| - Pierre BERTOLINI | " " |
| - Jean-Marc GUYONNET | " " |
| - Andrée RICHY | " " |
| - Christian SALLET | " " |
| - René MAZOYER | " " |
| - Jean Claude CROIZET | " " |
| - Michel JANNET | " " |
| - Paul TALMARD | " " |
| - Hélène GHIZZONI | " " |

Le Conseil, à l'unanimité désigne Jean Marc GUYONNET comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14/12/1984

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

N° 2 EXTENSION DU RESEAU E.D.F. VERS L'ATELIER BURTIN "A L'AUBEPIN"

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de M. BURTIN S.A.R.L. "Place de l'Etang" à Uchizy, tendant à obtenir l'extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation en énergie électrique de son atelier, section ZH n° 1, lieu-dit "A l'Aubépin".

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

18.03.85

.../...



Considérant que cette extension entre bien dans le cadre des travaux qui peuvent être financés au titre de l'électrification rurale, demande au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saône et Loire :

- de proposer ces travaux sur un prochain programme subventionné,
- de se mettre en rapport avec le Syndicat Départemental d'Electrification en vue de l'accomplissement des formalités nécessaires à l'étude du projet relatif à ces travaux, à sa réalisation et à son financement.

N° 3 AFFAIRE SALLET MICHEL (DEPLACEMENT DE 13 BORNES)

M. Michel SALLET demeurant à Chardonnay a déplacé 13 bornes à l'occasion des travaux de drainage exécutés dernièrement, au lieu-dit "A l'Argentière", section ZI n° 42.

Par lettre du 8 février dernier, il reconnaît ce méfait involontaire et propose de replacer les bornes en présence d'un responsable de la Commune.

Le Conseil,

Ouï la lecture de la lettre de Michel SALLET et après en avoir délibéré,

DECIDE :

1°) De faire replacer les bornes enlevées par M. SALLET en présence d'un responsable de la Commune, s'agissant en l'espèce des bornes simplement enlevées de leur emplacement.

2°) De faire remettre en place les bornes disparues, ou entièrement enlevées. Pour ce faire, les parties se rendront sur les lieux avec un géomètre-expert, le Maire ou un adjoint délégué représentant la Commune.

N° 4 LOCATION "EN DEVENAY" : CHANGEMENT DE FERMIER

Par lettre du 31 janvier 1985, M. TALMARD Louis d'Uchizy fermier de la Commune pour une superficie de 8 ha 42 a 82 section ZL n° 75, lot n° 3, au lieu-dit "En Devenay", demande que cette location soit mise au nom de son fils Jean-Luc, âgé de 22 ans.

18.03.85

.../... (3)

22/02/1985

Aux termes du statut du fermage du 12/12/1980 et de l'art. 831 du Code Rural :

"La résiliation du bail peut être demandée par le preneur lorsque lui-même est frappé notamment d'incapacité de travail grave et permanente.

Selon la Loi du 01/08/84, le bénéficiaire de la reprise doit répondre aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle, visées à l'art. 188/2 du Code Rural, c'est-à-dire justifier de 5 ans minimum d'expérience professionnelle sur une exploitation agricole pour le cas qui nous préoccupe.

Le Conseil :

Où cet exposé,

Considérant que Louis TALMARD fournit à l'appui de sa requête un certificat médical du 21/01/85 où le docteur MEYROUX de Tournus, certifie que son client est atteint d'une incapacité de travail de 70 %.

Que par ailleurs, Louis TALMARD a une invalidité de guerre de 75 % et, qu'il est âgé de 62 ans.

Qu'une attestation sur l'honneur jointe au dossier certifie que Jean Luc, son fils a exercé pendant plus de 5 ans à la ferme la profession d'agriculteur.

Qu'ainsi les conditions requises pour la résiliation du bail de cette superficie, conclu le 21/02/1984 en l'étude de Maître BERTUCAT, notaire à Tournus par Louis TALMARD, sont remplies.

Par ces motifs :

Le Conseil donne un avis favorable à la demande du requérant, c'est-à-dire que la parcelle dont il s'agit passe au nom de TALMARD Jean-Luc qui en assumera toutes les charges à compter du 11/11/84, étant précisé que le fermage annuel (page 5 du bail) correspond à : 2 528 kgs de blé et 265 kgs de viande.

N° 5 PROPOSITION DE L'ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

La Commune a fait l'acquisition en 1980 d'un photocopieur marque 2010 pour la somme de 16 000,00 F H.T., auprès de la maison Gestetner à Dijon.

Ce matériel est toujours en état de marche mais présente néanmoins de la fatigue (20 000 copies).

.../... (4)



La même maison présente un autre photocopieur
modèle 2112 RE pour la somme de 23 500,00 F H.T.
- la reprise 4 500,00 F H.T.
19 000,00 F H.T.

Le prix de la copie est de 19 cts H.T. au lieu
de 54 cts H.T., et son débit est bien supérieur à celui du
2010. De plus il est garanti 5 ans.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De renvoyer cette affaire, afin de permettre de consulter
3 autres maisons concurrentes à Mâcon. (Okwell, Bureau 2000, Orga-Buro)

N° 6 PROPOSITION : PROJET D'UNE SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour appelle l'Assemblée à délibérer
sur le projet d'une salle communale à Uchizy.

LE CONSEIL,

Considérant que les salles privées recevant du public jusqu'à
ces dernières années, ne peuvent plus aujourd'hui être utili-
sées décemment, en raison de leur vétusté d'une part, et d'au-
tre part aucune n'est agréée par le Service Départemental de
Sécurité et d'Hygiène.

Qu'il y a lieu d'envisager la création d'une salle municipale.

DECIDE :

De réaliser ce projet. Au préalable, il sera demandé aux
hommes de l'art une étude sur les différentes possibilités
de cette réalisation, sous réserve que cette étude soit gra-
tuite.

N° 7 QUESTIONS DIVERSES

Par délibération du 16/11/84, l'Assemblée de
ce siège a fait demander à un agent qualifié de l'E.D.F.,
de dire si la Commune avait un avantage pécuniaire en prenant
un abonnement sans comptage pour l'éclairage public.

.../... (5)

L'agent de l'E.D.F. est venu sur place le 12/02/85 et a conclu que les postes suivants pourraient bénéficier de l'abonnement sans comptage, à savoir :

| | |
|--------------------------|----------|
| - Poste "En l'Orme" | 5 lampes |
| - " " "Des Ravières" | 4 " |
| - " " "Rue de Mercey" | 4 " |
| - " " "Place de l'Etang" | 6 " |
| - " " "De la Gare" | 1 " |
| - " " "Du Port" | 1 " |

LE CONSEIL,

Accepte cette proposition.

Programme "Loi Barangé", part automatique

La circulaire du 18/02/85, du Président du Conseil Général ayant comme objet :

"Fonds scolaires départementaux, année 1984-1985"

Part automatique

L'attribution annuelle s'élève à 9,60 F par élève du 1er degré, soit pour la Commune $68 \times 9,60 \text{ F} = 652,80 \text{ F}$

Le Directeur de l'école publique de la Commune a présenté son programme d'acquisition de matériel scolaire dans la limite de cette somme, soit :

1°) Classe maternelle :

| | |
|-----------------------------------|--------|
| - un lit de poupée..... | 150,00 |
| - trois ballons..... | 100,00 |
| - matériel pour jeux bac à sable. | 50,00 |

2°) Classes primaires :

| | |
|------------------------------------|----------|
| - 6 livres d'histoire C.E. à 58,80 | 352,80 |
| TOTAL..... | 652,80 F |
| | ***** |

Journée supplémentaire de vacances

Celle-ci est fixée au mardi 28/05/1985

Bibliothèque pédagogique (lettre du 30/01/85)

L'Assemblée ne donne aucune suite à cette demande, comme étant sans avantage pour la Commune.

.../... (6)



Route des vins - participation financière communale (lettre du 09/02/85 du Président)

Le Conseil décide par 12 voix contre 3 la commande de 2 panneaux pour être placés à l'entrée de la Commune Est et Ouest.

Salle de réunions :

Le Conseil décide de ne pas faire payer la location de la salle de réunions pour ceux venant de l'extérieur, tant que le fait sera exceptionnel.

Poste (complément de la façade)

Il sera demandé un devis complémentaire à M. Dumazot pour harmoniser les peintures extérieures de la poste.

Rampe d'accès le long de l'escalier vers la salle du 3e âge

Cette proposition est refusée par 11 voix contre 2 et 2 renvois, au motif : les escaliers ont été confectionnés par l'E.D.F., afin d'accéder au transformateur situé en cet endroit et, ne sont pas adaptés à être utilisés par des personnes âgées.

Clôture de la séance à 24 H.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le sept mars à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de H. JOSSERAND Maire.

Présents :

- Marcel CORNUTRAIT
- Jacques PERRUSSET
- Yvette MICHAUD
- Maurice VERNET
- Pierre BERTOLINI
- Jean Marc GUYONNET
- Robert FELIX
- Andrée RICHY
- Christian SALLET
- René MAZOYER
- Jean Claude CROIZET
- Michel JANNET
- Paul TALMARD
- Hélène GHIZZONI

Le Conseil, à l'unanimité désigne Jean Marc GUYONNET comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/02/1985

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

N° 2 BUDGET PRIMITIF - ANNEE 1985

L'Assemblée entend la lecture des chiffres du budget primitif 1985 proposé par le Maire, et vote chapitre par chapitre le budget suivant :

Vu et approuvé par
le Maire de la Ville de Lorraine
le 14.03.85.

.../... (2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Recettes

| | | | |
|------------|----|--|--------------|
| Chapitre | 70 | Taxe enlèvement O.M. et bascule.. | 9 600,00 |
| " | 71 | Locations diverses..... | 159 400,00 |
| " | 72 | Revenus de titres..... | 1 822,50 |
| " | 73 | Recouvrement eau-chauffage et taxe d'Arbigny..... | 23 790,00 |
| " | 74 | Dotations reçues de l'Etat..... | 367 488,00 |
| " | 75 | Impôts indirects..... | 14 500,00 |
| " | 76 | Imposition sur pylônes..... | 4 200,00 |
| " | 77 | Contributions directes..... | 522 818,00 |
| TOTAL..... | | | 1 103 618,50 |
| | | | ===== |

b) Dépenses

| | | | |
|------------|----|--------------------------------------|--------------|
| Chapitre | 60 | Habillements..... | 3 500,00 |
| " | " | Combustibles..... | 51 000,00 |
| " | " | Fournitures scolaires..... | 6 500,00 |
| " | " | Fournitures de bureau..... | 13 000,00 |
| " | " | Produits entretien ménager et voirie | 4 000,00 |
| " | " | Frais divers..... | 5 000,00 |
| " | 61 | Rémunérations du personnel..... | 245 000,00 |
| " | " | Charges sociales..... | 115 000,00 |
| " | 62 | Impôts fonciers..... | 65 000,00 |
| " | 63 | Entretien terrains et bois..... | 1 600,00 |
| " | " | " de bâtiments..... | 60 000,00 |
| " | " | " de voirie..... | 95 412,22 |
| " | " | " de matériel..... | 15 000,00 |
| " | " | Acquisition de matériel..... | 10 000,00 |
| " | " | Eau, électricité..... | 40 000,00 |
| " | " | Prime d'assurance..... | 17 000,00 |
| " | 64 | Aide Sociale..... | 28 000,00 |
| " | " | Charges intercommunales..... | 35 500,00 |
| " | 65 | Bourses et prix..... | 1 000,00 |
| " | " | Subventions..... | 6 000,00 |
| " | " | Affouages..... | 12 000,00 |
| " | 66 | Fêtes et cérémonies..... | 4 000,00 |
| " | " | Impressions, reliures..... | 4 000,00 |
| " | " | Documentation..... | 2 500,00 |
| " | " | Frais P.T.T..... | 2 500,00 |
| " | " | Indemnité de fonction maire et ad. | 40 000,00 |
| " | " | Frais d'acte..... | 500,00 |
| " | 67 | Intérêts sur emprunts..... | 68 650,20 |
| TOTAL..... | | | 1 103 618,50 |
| | | | ===== |

.../... (3)



SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Recettes

| | | | |
|----------|----|------------------------------------|---------------------|
| Chapitre | 60 | Excédent d'investissement rep..... | 110 000,00 |
| " | 10 | Sub. sur réparation chemins..... | 135 000,00 |
| " | 11 | Prélèvement sur recettes fonction. | 151 956,08 |
| " | 14 | Récupération sur travaux (T.V.A.). | 39 654,00 |
| " | 21 | Vente lots du lotissement..... | 122 280,00 |
| | | TOTAL... | 558 890,08 ===== |

b) Dépenses

| | | | |
|----------|-----|----------------------------------|---------------------|
| Chapitre | 16 | Remboursements d'emprunts..... | 151 956,08 |
| " | 169 | Avance du Département..... | 100 000,00 |
| " | 232 | Travaux bâtiments communaux..... | 35 054,00 |
| " | 233 | " de voirie..... | 271 880,00 |
| | | TOTAL... | 558 890,08 ===== |

N° 3 LOI BARANGE "MASSE DEPARTEMENTALE"

Vu et approuvé être
le Préfet de Saône-et-Loire
le 25.03.85

Les travaux subventionnables rentrant dans ce chapitre sont :

"Réparation de toiture"

Le Conseil a, au cours de sa séance du 13/06/1984 prévu la réparation de divers travaux sur le toit du préau de l'école et a approuvé les devis suivants pour les travaux envisagés :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| BERTOLINI Pierre..... | 2 800,00 |
| CROIZET Jean Claude..... | 2 000,00 |
| | <u>4 800,00</u> |

LE CONSEIL DECIDE :

De solliciter de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Saône et Loire, une subvention pour les travaux de réparation de la toiture du préau de l'école.

.../... (4)

07/03/1985

N° 4 QUESTIONS DIVERSES

a) Paiement de l'indemnité à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Uchizy

Le Conseil décide de verser la somme de 1 237,00 F à L'Amicale des Sapeurs Pompiers votée le 16/03/1984 par l'Assemblée Communale à l'élaboration du budget primitif 1984.

b) Etat 1259

Le Conseil décide de maintenir pour 1985 le taux des quatre taxes d'imposition, à savoir :

| | |
|-----------------------------|---------|
| - Habitation..... | 5 % |
| - Foncier bâti..... | 8,88 % |
| - Foncier non bâti..... | 36,31 % |
| - Taxe professionnelle..... | 8,35 % |

Le Conseil est informé :

a) De la visite de la Commission de Sécurité Départementale dans les locaux d'Uchizy recevant du public.

b) Du dépôt d'une gerbe le 19/03/1985 par la F.N.A.C.A. de Tournus sur la tombe de Jacques PENIN mort en Afrique du Nord.

Clôture de la séance à 22 H.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix mai à 21 H, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de H. JOSSERAND Maire.

Présents :

- M. CORNUTRAIT Marcel
- M. FERRUSSET Jacques
- Mme MICHAUD Yvette
- M. VERNET Maurice
- M. BERTOLINI Pierre
- M. GUYONNET Jean Marc
- M. FELIX Robert
- Mme RICHY Andrée
- M. SALLET Christian
- M. MAZOYER René
- M. CROIZET Jean Claude
- M. JANNET Michel
- M. TALMARD Paul
- Mme GHIZZONI Hélène

Les Conseillers présents formant la majorité. Le Conseil, à l'unanimité désigne Jean Marc GUYONNET comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07/03/1985

Le procès verbal de la réunion du 7 mars 1985 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

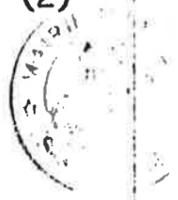
N° 2 COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 1984

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CORNUTRAIT Marcel, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1984 dressé par M. JOSSERAND Maire, après vérification par la Commission des Finances.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

M. et Mme
le Maire
le 15.05.85

.../... (2)



I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses réalisées :

| | | | |
|----------|----|----------------------------------|------------|
| Chapitre | 60 | Denrées et fournitures..... | 71 557,63 |
| | 61 | Frais de personnel..... | 297 093,18 |
| | 62 | Impôts et taxes..... | 58 519,00 |
| | 63 | Travaux et services extérieurs.. | 109 287,53 |
| | 64 | Participations et contingents.. | 58 961,51 |
| | 65 | Allocations - subventions..... | 52 121,56 |
| | 66 | Frais de gestion générale..... | 47 825,24 |
| | 67 | Frais financiers..... | 73 633,50 |
| | 83 | Prélèvement pour dépenses inves. | 139 773,45 |
| | | TOTAL..... | 908 772,60 |

b) Recettes réalisées :

| | | | |
|----------|----|---------------------------------|--------------|
| Chapitre | 70 | Produits de l'exploitation..... | 10 323,97 |
| | 71 | Produits domaniaux..... | 180 522,72 |
| | 72 | Produits financiers..... | 1 822,50 |
| | 73 | Recouvrement - subventions..... | 63 648,58 |
| | 74 | Dotation globale de fonction... | 341 472,00 |
| | 75 | Impôts indirects..... | 15 870,63 |
| | 76 | Impôts directs autres contribu. | 4 271,00 |
| | 77 | Contributions directes..... | 488 912,00 |
| | 82 | Produits antérieurs..... | 239 188,56 |
| | | TOTAL..... | 1 346 031,96 |
| | | Dépenses - | 908 772,60 |

D'où un excédent de..... 437 259,36

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses réalisées :

| | | | |
|----------|-----|--------------------------------|------------|
| Chapitre | 16 | Remboursements emprunts..... | 114 485,18 |
| | 21 | Acquisitions biens meubles.... | 22 246,78 |
| | 232 | Local Pompiers..... | 13 277,68 |
| | " | Logement P.T.T..... | 21 496,72 |
| | 233 | Voirie 1983..... | 125 684,51 |
| | " | E.D.F. Lotissement..... | 46 813,83 |
| | " | Alignement Quart Mallet..... | 2 250,00 |
| | | TOTAL..... | 346 254,70 |

.../... (3)

b) Recettes réalisées :

| | | | |
|--------------------------|-----|--------------------------------|------------|
| Chapitre | 060 | Excédent investis. reporté... | 150 000,00 |
| | 10 | Subventions..... | 67 330,00 |
| | 11 | Prélèvements sur recettes fon. | 139 773,45 |
| | 14 | Fonds de compensation T.V.A... | 92 351,25 |
| | 21 | Terrain lotissement..... | 6 800,00 |
| TOTAL..... | | | 456 254,70 |
| Dépenses - | | | 346 254,70 |
| D'où un excédent de..... | | | 110 000,00 |

L'excédent ci-dessus indiqué doit être déduit des restes à payer ou restes à réaliser au 31/12/84, à savoir :

Section de fonctionnement (reste à payer)

| | | | |
|---------|-----|--------------------------|-----------|
| Article | 602 | Tenue ville pompier..... | 1 915,00 |
| " | 232 | Peinture Dumazot..... | 15 100,00 |
| | | | 17 015,00 |

Section d'investissement (reste à payer)

| | | | |
|---------|-----|--------------------------------|------------|
| Article | 212 | Tenues feu Pompiers..... | 9 912,00 |
| | 214 | Chauffe-eau..... | 2 209,52 |
| | 232 | Electricité local Pompiers.... | 3 733,05 |
| | 233 | Chemins 1984..... | 113 001,60 |
| | " | Chemin du Port..... | 30 426,80 |
| | " | Fossés..... | 14 314,00 |
| | " | Tuyaux Sallet..... | 1 111,87 |
| | " | Miroirs..... | 5 000,00 |
| | | | 173 708,84 |

Section d'investissement (reste à réaliser)

| | | | |
|---------------------------------------|-----|----------------------------------|------------|
| Article | 233 | Trottoirs, miroirs, glissières | 40 000,00 |
| | " | Alignement Quart Mallet..... | 23 000,00 |
| | " | Chemins Bois des Lys..... | 50 000,00 |
| | " | Tuyaux Quart Mallet-Rue du Puits | 4 349,60 |
| | | | 117 349,60 |
| - Excédent global de clôture..... | | | 547 259,36 |
| Reste à payer et reste à réaliser.. - | | | 308 073,44 |
| D'où un avoir de..... | | | 239 185,92 |

.../... (4)

N° 3 COMPTE DE GESTION 1984 DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'Assemblée approuve dans les mêmes conditions, le compte de gestion du Receveur Municipal dressé pour l'exercice 1984.

N° 4 QUESTIONS DIVERSES

a) Achat d'un photocopieur :

6.6.85
Par délibération du 22/02/85, la présente Assemblée avait renvoyé l'achat d'un photocopieur présenté par la Maison GESTETNER de Dijon, afin de permettre de consulter d'autres maisons concurrentes. Elle a désigné ainsi les firmes suivantes : OLIVETTI Rue de Lyon à MACON - BUREAU 2000 Rue du Pont à MACON - ORGA BURO Rue Sigorgne à MACON

Ces maisons ont fourni leur projet, dont le détail suit :

OLIVETTI : (COPIA 7 030) 15 copies minute

| | |
|-------------------|-----------|
| Prix H.T..... | 24 315,00 |
| T.V.A. 18,60 %... | 4 522,59 |

28 837,59 (garantie 2 ans)

BUREAU 2000 (RICOH 3050) 15 copies minute

| | |
|-------------------|-----------|
| Prix H.T..... | 26 300,00 |
| Reprise 2 010.... | 6 000,00 |

| | |
|-------------------|-----------|
| T.V.A. 18,60 %... | 20 300,00 |
| | 3 775,80 |

24 075,80 (garantie 1 an)

ORGA BURO (TOSHIBA BO 5511) 22 copies minute)

| | |
|-------------------|-----------|
| Prix H.T..... | 31 800,00 |
| T.V.A. 18,60 %... | 5 914,80 |

37 714,80

.../... (5)

GESTETNER (2 112 RE) 12 copies minute

| | |
|--------------------|-----------|
| Prix H.T..... | 23 500,00 |
| T.V.A. 18,60 %.... | 4 371,00 |

| | |
|--------------------|-----------|
| Reprise 2 010..... | 27 871,00 |
| | 5 337,00 |

22 534,00 (garantie 5 ans)

Le Conseil,

Vu ces projets et, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'acheter le photocopieur 2 112 RE présenté par la maison GESTETNER de Dijon, au prix de 19 000,00 F H.T.

b) Affaire fuel bureau Bertucat :

La Direction Départementale des Postes a, par lettre du 18/03/85, attiré l'attention du Maire, sur la délibération du 27/06/75 où le Conseil s'est engagé à verser à la fin de chaque saison de chauffe 2 500 L de fuel domestique dans la cuve du bureau de poste, en contre partie du chauffage des locaux occupés aujourd'hui par Me Bertucat.

Or, pour les saisons de chauffe 1982, 1983, 1984, ces livraisons n'ont pas été respectées par Me Bertucat malgré un bail conclu avec la Commune lui imposant cette charge.

Par lettre du 17/04/85, la Direction des P.T.T. en suite de la réclamation de Me Bertucat sur cette quantité de 2 500 L de fuel jugée trop élevée, a ramené à 1 700 L la quantité à livrer chaque année à la poste : la facture étant transmise à la Commune pour règlement.

LE CONSEIL,

Ouï la lecture des lettres échangées aussi bien avec la Direction des P.T.T., qu'avec Me Bertucat à ce sujet.

Vu, les difficultés éprouvées par l'Administration des P.T.T. pour régler cette affaire au locataire des appartements chauffés.

DECIDE :

.../... (6)

10/05/1985

De payer la facture correspondant à 1 700 L de fuel domestique, comme prévu par la lettre de la Direction Départementale des P.T.T. du 17/04/85.

De faire rembourser le montant de cette facture par Me Bertucat, par les moyens dont dispose la mairie, c'est à dire 'établir un titre des recettes exécutoires.

c) Augmentation du salaire d'un employé communal :

Par lettre circulaire du 18/04/85, le Préfet Commissaire de la République de Saône et Loire, fait connaître que le salaire minimum de croissance a été porté à 24,90 F à compter du 01/04/85, et de 25,54 F à compter du 01/05/85, d'où une augmentation de 2,5 % à compter du 01/05/85.

M. MARPAUD Roger, employé à l'heure aux travaux de voirie, perçoit 30,00 F de l'heure. Il importe que ce taux subisse l'augmentation prévue par la lettre circulaire ci-dessus rappelée.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De porter à 32,50 F, le salaire horaire de cet employé et ce, à compter du 01/05/85.

d) Route des vins :

Par délibération du 22/02/85, l'Assemblée de ce siège a décidé de faire placer 2 panneaux de 1,60 m x 1,50 m à l'entrée Est et Ouest de la Commune. Après réflexion, il apparaît que cette dimension ne s'harmonise pas avec l'esthétique recherchée.

Un autre panneau "Suivez la Grappe" de 35 x 35 semble correspondre aux desiderata de l'Assemblée.

LE CONSEIL,

Vu, les dessins des panneaux présentés à l'Assemblée, et après échanges de vue,

DECIDE :

D'annuler la précédente commande des grands panneaux et, de commander au Président du Syndicat d'Initiative Mâconnais-Tourisme 2 panneaux "Suivez la Grappe".

.../... (6)

10/05/1985

e) Devis Dumazot sur la façade de la Poste :

LE CONSEIL,

Vu, le devis de M. Dumazot sur les travaux de peinture fenêtres, portes, portail du bureau de Poste,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De confier à M. Dumazot les travaux faisant l'objet de son devis du 25/03/85 s'élevant à 7 712,53 F.

f) Demande de location des carrières rouges :

Par lettre du 10/04/85, M. STEPHAN Alphonse demande à louer une partie des carrières rouges à la Montagne du Moulin de l'Oeuvre, pour y entreposer de la ferraille.

LE CONSEIL,

Vu, la lettre de M. Stéphan.

Considérant que M. Stéphan avait été locataire du trou de la Montagne des Combarniers de 1976 à 1978.

Qu'il a laissé cette location au profit de son frère Léon.

Qu'aujourd'hui il voudrait débarrasser de cette ferraille les abords de sa maison d'habitation, située "A la Martine".

REFUSE à M. Stéphan la location sollicitée et l'invite à s'arranger avec son frère Léon de Farges, pour le but recherché. En effet, la Commune étant déjà encombrée de vieilles voitures de toutes sortes, qu'il y a lieu d'y mettre fin autant que faire se peut.

g) Foire à la brocante à Uchizy :

Le Comité des Fêtes d'Uchizy organise une foire à la brocante le dimanche 7 juillet sur la place de l'Eglise.

Les exposants doivent généralement payer les droits de place à cette occasion, suivant la surface occupée. Toutefois, l'Assemblée peut les exonérer de cette charge.

.../... (7)

LE CONSEIL,

Autorise cette foire pour le dimanche 7 juillet, sur la place de l'Eglise.

Dit, que le Comité des Fêtes fera son affaire personnelle de cette manifestation, à charge par lui de se conformer aux Lois et Réglements en la matière.

h) Subvention pour l'assainissement :

Par lettre du 15/03/85, le Président du Conseil Général de Saône et Loire, informe le Maire que l'Assemblée Départementale a inscrit la Commune au programme 1985 d'assainissement pour une tranche de travaux de 400 000,00 F et une subvention de 40 %, soit 160 000,00 F.

L'attention du Maire a été particulièrement appelée sur le fait que les travaux ci-dessus, doivent être engagés au cours du présent exercice.

Au cas où la Commune n'envisagerait pas d'entreprendre ces travaux dès 1985, le Président du Conseil Général prie le Maire de l'en informer, en précisant que dans cette hypothèse la Commune bénéficiera d'une priorité d'inscription au programme de 1986.

Par lettre du 26/03/85 adressée au Président du Conseil Général, le Maire a demandé le report de cette subvention sur l'exercice 1986 du fait, que l'Assemblée Communale, a, le 22/02/85, décidé de faire une salle à usages multiples et que partant, le budget communal ne pourrait supporter deux grands projets à la fois.

Le renvoi de cette subvention en 1986 est contesté par 5 conseillers, lesquels demandent que cette initiative du Maire soit tranchée à vote à bulletin secret.

Le vote donne le résultat suivant :

Pour l'initiative du Maire..... 9
Contre..... 6

15

i) Prévention routière :

Le 04/04/85, le Directeur Départemental de la Prévention Routière informe le Maire que l'équipe de gendarmes chargée de l'éducation routière dans les écoles Uchizy-Farges-Ozenay stationnera dans la Commune le 02/05/85, et demande la prise en charge des repas de midi des moni-

.../... (8)

10/05/85

teurs, avec le concours des autres communes ci-dessus annoncées.

Le Maire refuse cette proposition : la Prévention Routière étant une Association Loi 1901 qui a déjà bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 65 000,00 F.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé, approuve la décision du Maire dans cette affaire.

j) Affaire de Mme GUYONNET Paulette "En Corcelles" :

Mme GUYONNET Paulette âgée de 53 ans, agent de service a le 03/02/85 eu une altercation avec son voisin : Denis BAUDRAS qui lui a administré une gifle. Ce coup sur la joue de Mme GUYONNET a été constaté médicalement et provoqué à la victime un arrêt de travail du 04/02/85 au 13/02/85, soit 10 jours.

Mme GUYONNET effectuant moins de 200 H de travail par trimestre, la Sécurité Sociale lui a refusé les indemnités journalières pour les 10 jours d'absence.

Toutefois, la Commune a néanmoins payé le salaire à l'intéressée, soit 484,50 F. Cette somme est à récupérer sur l'auteur de l'arrêt de travail.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De récupérer cette somme de 484,50 F auprès de l'auteur de l'accident : M. BAUDRAS Denis.

k) Compte-rendu de la Commission de Sécurité des bâtiments d'Uchizy recevant du public :

L'Assemblée entend le compte-rendu de la visite des bâtiments recevant du public par la Commission de Sécurité de l'arrondissement de MACON.

Il s'agit en l'espèce : l'église,
des écoles,
de l'hôtel du Nord,
du Lion d'Or,
du restaurant du Centre.

.../... (9)



1) Régularisation de la location du garage des P.T.T. :

Le bail de la location du garage des P.T.T. a été établi en 1978 au nom de M. BOUVIER Maxime receveur des P.T.T., lequel a fait valoir ses droits à la retraite en septembre 1984.

Son successeur M. GALLAND Georges a été nommé par l'Administration des P.T.T., il y a lieu d'établir un nouveau bail au nom de ce dernier.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

Charge le Maire d'accomplir cette formalité et ce, à compter du 01/10/1984.

m) La Calaneu :

Le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur l'erreur historique parue dans la presse locale (D.L.) du 16/03/85, en ce qui concerne "La Calaneu" appelée à tort "fête patronale".

En effet, La Calaneu à Uchizy est une fête particulière qui a lieu à la mi-carême. Elle est donnée à l'honneur de la première plante (salsifis des prés) qui manifeste au printemps des symptômes de végétation. C'est une ancienne fête païenne aujourd'hui laïcisée de Pérenna, déesse du renouveau. Elle ne saurait être assimilée à une fête patronale qui a un sens religieux.

La fête patronale à Uchizy est le 1er dimanche d'août de chaque année.

n) Le terrain de sports - entretien :

L'Assemblée pense que le terrain de sports doit être entretenu par les utilisateurs des lieux.

Décide de dégager les services communaux de cette tâche, s'ils ne sont pas prévenus à temps.

o) Salle communale, présentation des projets :

Par délibération du 22/02/85, la présente Assemblée a décidé de réaliser une salle communale à usages multiples, et de demander aux hommes de l'art une étude chiffrée sur les différentes possibilités d'une telle réalisation.

.../... (1

Le Maire présente à cet effet, les études dont il s'agit, à savoir :

- 1°) Atelier de l'Habitat R. IZQUIERDO, architecte à Mâcon
Surface de la salle 561,45 m² (salle neuve, sans terrain)
Coût..... 1 280 000,00 T.T.C.
- 2°) Jean Claude MORLON, architecte à Vergisson
Surface de la salle 165 m² (grange Richy)
Coût..... 985 844,00 T.T.C.
- 3°) François NICOLAS, architecte à Mâcon
Surface de la salle 165 m² (grange Richy)
Coût..... 1 334 250,00 T.T.C.
- 4°) Paul GUILLEMIN, maître-d'oeuvre à Tournus
Surface de la salle 165 m² (grange Richy)
Coût..... 949 800,00 T.T.C.

Une large discussion s'engage à ce sujet, en suite de quoi il est accordé un délai de 15 jours, c'est-à-dire jusqu'au 24 mai 1985, aux parties pour consulter ces dossiers, et éventuellement présenter un projet

La séance est levée à 1 H.30

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt quatre mai à 21 H, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de H. JOSSERAND Maire.

Présents :

- M. CORNUTRAIT Marcel
- M. ERRUSSET Jacques
- Mme MICHAUD Yvette
- M. VERNET Maurice
- M. BERTOLINI Pierre
- M. GUYONNET Jean Marc
- M. FELIX Robert
- Mme RICHY Andrée
- M. SALLET Christian
- M. MAZOYER René
- M. CROIZET Jean Claude
- M. JANNET Michel
- M. TALMARD Paul
- Mme GHIZZONI Hélène

Les Conseillers présents formant la majorité. Le Conseil, à l'unanimité désigne Jean Marc GUYONNET comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10/05/1985

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 1985 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité, après y avoir apporté plusieurs rectifications.

N° 2 QUESTIONS DIVERSES

a) Remise de la médaille de la famille française

L'Assemblée est informée de la remise de la médaille de la famille française à 3 mères de famille d'Uchizy : Mme BENOIT Denise, Mme GRAVALLON Raymonde, Mme

.../... (2)



GUYONNET Paulette, le dimanche 2 juin 1985, jour de la fête des mères.
L'Assemblée est invitée à assister à cette cérémonie qui aura lieu à 10 H cour de la mairie.

b) Portion de foin de M. DURAND Jean

M. DURAND Jean fait partie des 17 ayants droit à la portion de foin en nature. Eprouvant des difficultés pour la faire exploiter, il demande de la remettre à la Commune et, de la percevoir ainsi en espèces, à l'instar des 196 autres personnes de la Commune.

M. DURAND a demandé à exploiter personnellement sa portion de foin en 1975 pour une durée de 9 ans et, en 1984, cette période étant échue, il n'a pas manifesté l'intention de cesser cette exploitation, malgré les informations diffusées à ce sujet. La Commune redistribuant aux bénéficiaires des portions en espèces, les revenus des locations, n'a pas les moyens de la transformer en espèces.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De laisser à M. DURAND sa portion de foin, à charge pour lui de l'exploiter ou de la faire exploiter : la Commune ne pouvant redistribuer des revenus qu'elle ne perçoit pas.

c) Devis de M. JEANDIN Roland, électricien

La Commission de Sécurité de l'arrondissement de Mâcon a le 10/04/85, prescrit l'installation d'un éclairage de sécurité "blocs autonomes" dans l'église, pour assurer le balisage des issues, et de doter cet édifice d'un extincteur de 6 kgs à poudre polyvalente.

M. JEANDIN électricien à Uchizy a établi un devis pour la partie électrique, lequel s'élève à 3 531,39 F.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le montant de ce devis et de faire l'installation prescrite par la Commission de Sécurité.

.../... (3)

d) Pose d'un 2ème miroir

Lors de la visite à Uchizy de M. ROY, ingénieur T.P.E., la pose du 2ème miroir en haut à "La Roche" lui a été suggérée. Selon lui, cette installation ne lui paraît pas nécessaire.

Une visite effectuée par la suite à ce sujet, par les Adjointes, il semble au contraire que les chemins qui se croisent en haut de "La Roche", présentent un danger, et qu'il serait nécessaire de les prévenir par des signaux, notamment par un miroir.

LE CONSEIL :

Après discussion et échanges de vue,

DECIDE :

De revoir cette question avec l'ingénieur T.P.E.

e) Enquête publique : canal de dérivation de la Saône à Saint-Laurent

Le Conseil est informé de l'enquête publique relative à la dérivation du canal de la Saône vers St Laurent-sur-Saône, qui aura lieu du 3 juin au 3 juillet 1985. Chacun est invité à prendre connaissance du dossier et de formuler éventuellement des observations.

f) Eaux usées de M. Paul TALMARD

M. Paul TALMARD a fait construire un bâtiment à usages agricoles "En Cruzille", section ZM n° 29 et 30. Les eaux provenant de cette construction coulent sur le fonds voisin en contre-bas, après avoir traversé la voie communale n° 23. Le propriétaire et le locataire de ce fonds refusent de recevoir les eaux résiduaires de M. TALMARD.

M. TALMARD déclare qu'il a conscience de ce problème, et que déjà, il a pris contact avec les autorités compétentes en vue de résoudre cette situation.

g) Route des Vins

Le Conseil prend acte de l'acceptation de la commande des 2 panneaux "Suivez la Grappe" et décide de payer la cotisation de 600,00 F sur les fonds communaux.

.../... (4)



24/05/1985

N° 3 SALLE COMMUNALE

Vu et approuvé par
 l'Assemblée Municipale
 le 14.06.85

Le Maire reprend la lecture de la délibération relative aux études faites par les hommes de l'art au sujet de la salle communale, à savoir :

- Atelier de l'Habitat R. IZQUIERDO
 (salle neuve sans terrain)..... de 561 m2
 1 280 000,00 F ou 2 300,00 F le m2
- Jean Claude MORLON
 grange Richy..... de 235 m2
 896 000,00 F ou 3 800,00 F le m2
- François NICOLAS
 grange Richy..... de 235 m2
 a) 948 000,00 F ou 4 717,00 F le m2
 b) 1 354 000,00 F ou 5 430,00 F le m2 (avec
 mézzanine)
- Paul GUILLEMIN
 grange Richy..... de 255 m2
 949 000,00 F ou 3 720,00 F le m2

M. BERTOLINI présente 2 autres projets pour une salle de construction neuve élaborés par l'architecte IZQUIERDO déjà cité :

- a) salle de 457 m2 pour 995 000,00 F ou 3 175,00 F le m2
- b) " de 250 m2 pour 820 000,00 F ou 3 284,00 F le m2

Il ajoute qu'il a deux terrains susceptibles de recevoir cette salle :

- a) l'un situé "En Benin" ZM n° 87 de 65 a 40 dont il ignore le prix.
- b) l'autre situé sur "Les Jardins Familiaux" pour le prix de 20 000,00 F. M. BERTOLINI fait ressortir l'avantage de cette opération : possibilités d'agrandir la salle en cas de nécessité ; prix peu élevé au départ : 820 000,00 F + 20 000,00 F = 840 000,00 F.

Les supporters de cette salle confirment l'avantage d'une telle réalisation, eu égard aux autres projets.

.../... (5)

L'Assemblée, cependant n'en est pas convaincue : aucune identité n'est donnée sur les vendeurs du terrain, aucune explication n'est fournie sur le prix de 20 000,00 F, aucune allusion n'est faite aux statuts régissant l'exploitation des jardins.

Le Maire ajoute que ces terrains "les jardins familiaux" sont en zone N.A. 2, ainsi définie au P.O.S. : "zone urbaine future sous forme d'habitat individuel, espaces "verts, parcs, jardins publics" : donc dit-il non constructible en salle".

Il déclare ensuite qu'il ne veut pas expulser les ouvriers et les retraités de leur jardin, et que partant, il refusera de signer le permis de construire.

Cette dernière déclaration soulève un brouhaha de contestations de la part des supporters de ce projet.

Le Maire réitère sa déclaration et demande que cette question soit tranchée par vote nominatif :

- a) *projet* de l'architecte IZQUIERDO pour une salle neuve.
- b) transformation de la grange dite "Richy" en salle communale.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Par 10 voix contre 5, la réalisation de la salle communale dans la grange dite "Richy", section B n° 1143, acquise par la Commune en 1980 et, choisi M. Paul GUILLEMIN de Tournus comme maître d'ouvrage.

La séance est levée à 24 H.

H.J.

CONSEIL MUNICIPALSéance du 26 juin 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six juin à 21 H, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de H. JOSSERAND Maire.

Présents :

- Marcel CORNUTRAIT
- Jacques FERRUSSET
- Yvette MICHAUD
- Maurice VERNET
- Pierre BERTOLINI
- Jean Marc GUYONNET
- Robert FELIX
- Andrée RICHY
- Christian SALLET
- René MAZOYER
- Jean Claude CROLZET
- Michel JANNET
- Paul TALMARD
- Hélène GHIZZONI

Les Conseillers présents forment la majorité. Le Conseil, à l'unanimité désigne Jean Marc GUYONNET comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24/05/1985

L'Assemblée Communale approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24/05/1985.

N° 2 ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'AFFOUAGE DE FOIN 1985

L'Assemblée révisé le rôle des bénéficiaires de l'affouage de foin au titre de l'année 1985. Elle prononce ainsi 8 additions et 10 soustractions, à savoir :

.../... (2)

26/06/1985

Additions

- AMMAR-AUBOEUF Jean Pierre
- BENECH-BOURDON Antoine
- Vve BRY-DENIZEAU M. Clémence
- CHAUDIOT-LECUELLE Marcel
- Vve DIOCHON-BORJON Germaine
- Vve FOLLET-BROUILLARD Fernande
- Vve LAGAY-TROLY Marthe
- MORIER-MEULEAU André

Soustractions

- Vve BOURDON-GAILLARD Marie
- BRY Marcel
- Vve CHERVIER-PROST Léonie
- DIOCHON Joseph
- Vve FILIATRE-PERRUSSET H.
- FOLLET Marceau
- LAGAY Charles
- PAGEAUT André
- Vve PETIT-DEGOUT Françoise
- TORTILLET Henri

Le nombre des bénéficiaires s'élève à 193 dont 17 qui exploitent eux-mêmes leur portion.

N° 3 COMMISSION CHARGÉE DE STATUER SUR LES RÉCLAMATIONS ÉVENTUELLES DES PORTIONS DE FOIN

Aux termes des statuts réglementant la distribution des portions de foin, il est accordé un délai de 20 jours, soit jusqu'au 20 juillet 1985, aux personnes qui prétendraient avoir un droit à l'affouage de foin pour formuler leurs réclamations par écrit en mairie.

Il est précisé à toutes fins que pour bénéficier de cet avantage, il faut avoir dans la Commune : sa résidence principale, être inscrit sur la liste électorale politique, avoir acquitté les impôts locaux taxe d'habitation, être présent au moment de l'établissement du rôle, et y avoir séjourné au moins 7 mois.

Le Conseil de céans désigne ainsi qu'il suit les Membres du Conseil Municipal chargés de statuer sur les réclamations éventuelles des portions de foin :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - M. CORNUTRAIT Marcel | 1er Adjoint |
| - M. PERRUSSET Jacques | 2e " " |
| - M. FELIX Robert | Conseil. Municip. |
| - M. SALLET Christian | " " |

N° 4 TAXES LOCALES

Le Conseil, reconduit pour 1986, les mêmes taux des taxes locales, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation..... | 5,00 % |
| - Taxe foncière bâtie..... | 8,88 % |
| - Taxe foncière non bâtie..... | 36,31 % |
| - Taxe professionnelle..... | 8,35 % |

.../... (3)

26/06/1985

N° 5 EMPRUNT POUR LA SALLE COMMUNALE

Par délibération du 22/02/1985, l'Assemblée de ce siège a décidé de réaliser une salle communale et, par délibération du 24/05/1985, elle a décidé de la réaliser, en transformant la grange dite "Richy". Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours dans un premier temps à un emprunt.

LE CONSEIL :

Considérant, qu'il a été décidé par l'Assemblée de réaliser une salle communale.

Que les finances locales ne permettent pas d'effectuer les travaux dans l'immédiat ; qu'il y a lieu en conséquence de recourir à l'emprunt.

Après discussion et échanges de vue,

DECIDE :

De contracter un emprunt de 200 000,00 F auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour une durée de 15 ans au taux actuel de 11,75 %, soit 28 973,80 F d'annuité.

N° 6 QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil prend connaissance :

- a) De la lettre du 14/06/85 de la Direction des P.T.T. de Macon, tendant à faire prendre en charge par la Commune l'aménagement de la porte d'entrée par la pose d'une vitre. Autorise l'Administration des Postes à exécuter cet aménagement mais refuse de la prendre en charge.
- b) De la lettre du Syndicat Tourisme de la Route des Vins, et prend acte de la création d'un hall d'accueil.
- c) Du sommaire du Bulletin Municipal n° 16 qui paraîtra en juillet prochain.
- d) De la réunion de la Commission des Chemins pour le 28/06/85 à 8 H 30, devant la mairie.

.../... (4)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
26/06/1985

e) De la communication de M. VERNET tendant à faire déplacer la cabane "tir de fusées" par la Commune. Cette question a été traitée en son temps avec M. Gérard SALLET, RICHY J. Jacques et BUCHILLET Léon ; la dite cabane doit être transportée au lieu-dit "A l'Arfentière" par les soins du Syndicat.

H.J.

=====
RIEZ C'EST LA SANTE !
=====

Horrible

Lu sur une pierre tombale du Père Lachaise à Paris :

"A mon mari décédé après un an de mariage". Sa femme reconnaissante ?

Jalousie

Une femme jalouse passe chaque soir une inspection en règle de son mari. Le moindre cheveux découvert sur son veston donne lieu à des scènes horribles.

Un jour où elle ne découvre rien, la dame éclate en sanglots et hurle :

"Même les femmes chauves maintenant !"

Logique

Toto est intéressé par un mariage ; il se tient devant l'église avec un copain, attendant la sortie.

- Tu as vu la mariée ? Elle a changé d'avis dans l'église.

- Comment ça !

- Oui ! je l'ai vu entrer au bras d'un vieux et elle ressort au bras d'un jeune.

H.J.

LETTRE D'UN RESISTANT ECRITE QUELQUES MINUTES
AVANT D'ETRE FUSILLE PAR LES ALLEMANDS DANS LE DEPARTEMENT
DE LA NIEVRE (AUTORISATION DE LA FAMILLE)

Nevers le 7 janvier 1944,

Ma petite femme chérie,

Je suis jugé le 28 décembre et condamné à la peine de mort. J'avais demandé mon recours en grâce et il m'a été refusé. Je dois être fusillé ce matin. Surtout sois forte et courageuse, tout ce que je te recommande, ne te remarie pas. Dis à mon fils Arsène qu'il soit très sage et tachez de continuer à faire marcher le garage. Ce sera peut-être dur pour toi mais ce sera quand même votre gagne-pain. Tu pourras mieux finir d'élever les gosses. Enfin, je te laisse libre choix. Si tu veux tu pourrais demander à vivre avec ta mère. Vous pourriez vous entendre ensemble. Dis à mes deux beaux-frères qu'ils s'occupent de tes affaires pour que te ne sois pas embêtée pour tes droits de succession. Tu auras de la chance, tu auras deux poupées qui plus tard te donneront la main. Le plus triste pour moi, c'est de ne pas vous avoir revus. J'aurais cependant bien voulu vous embrasser une dernière fois. Dis à mon Paul qu'il soit raisonnable ainsi qu'à mon Tonton, et qu'ils se mettent au travail afin de donner la main pour que vous puissiez finir d'élever toute cette petite famille. Tu feras rentrer l'argent, quelques factures restent impayées et tu verras sur le livre "clients" celles qui ne sont pas faites. Ce que je te demande également c'est de conserver ta maison à Garchizy afin que plus tard tu puisses avoir un pied-à-terre. Cette maison t'appartient, elle reste ta propriété, tu loueras les terres afin que ça te fasse un petit revenu.

Je te remercie de tout ce que tu as fait pour moi pendant mon séjour en prison. Je t'ai bien fait faire de la misère, mais surtout ne m'en veux pas, sois forte à ce terrible choc, songe à l'avenir des tiens, soigne ta santé et celle de tous. Tu voudras bien avertir avec ménagement cette pauvre tante qui en verra bien elle aussi avant de mourir. Tu préviendras toute la famille. Germaine, Solange et Paulette et tu les embrasseras bien pour moi.

Je laisse avant de mourir le souvenir d'un homme qui n'a jamais fait de mal à personne et l'avenir saura le prouver. Je suis la victime de cette atroce guerre et malheureusement tant d'autres, mais je ne recule pas devant la mort. Je saurais mourir en français qui n'a rien à se reprocher.

Tu diras bien des choses à M. et Mme Loiseau, M. et Mme Rivat, M. et Mme Pouget, et M. et Mme Bruneau ainsi qu'à tous les voisins et amis, tu leur diras que j'ai souvent pensé à eux.

.../...

Tu préviendras la famille Cornu de Garchizy et tu leur diras que je les embrasse bien fort. Tu diras également à André Cornu ainsi qu'à Paulette et les deux petites cousines que je les aimais beaucoup et qu'ils te viennent en aide, d'ailleurs André l'a prouvé. Enfin je voudrais avant de terminer te dire et je souhaite que tout le monde soit avec toi dans ton malheur.

Pour mon frère et soeur Abel, vous aussi je compte sur vous pour apporter toutes protections à votre soeur et famille. Je connais également votre générosité et vous remercie bien des fois. Je vous embrasse bien tendrement ainsi que tous.

A ma pauvre maman Victorine que j'aimais tant, je sais que je vais vous faire souffrir, pardonnez moi. Je vous demande de faire de votre mieux pour venir en aide à ceux que j'aimais et que je laisse dans le chagrin et les peines. Je vous connais bonne et vous ferez votre devoir à temps, je vous adresse mes plus tendres baisers.

Ma femme adorée, je veux encore une fois te dire d'être forte comme je te l'ai déjà dit, ne te remarie pas. Garde toujours en souvenir mon coeur meurtri et reste fidèle à nos traditions communes. Je laisse comme linge et objets mon pardessus, pantalon, mon pull-over et paires de chaussettes, caleçon, mon porte-feuille et diverses affaires que l'on te fera parvenir et couvertures.

Je te demande quand la guerre sera terminée, de demander mon corps, tu me feras transporter à Garchizy. Tu voudras bien me faire faire un caveau deux places. Je voudrais être avec toi, nous l'avons bien mérité. Je te demande qu'à faire ces frais. Tu auras assez à faire avec tant d'autres. Je t'en remercie beaucoup.

Je vais te quitter, pour la dernière fois, pas sans te dire courage. Embrasse bien mes deux filles chéries, tous mes enfants adorés que j'aimais tant et que j'aurais voulu voir grandir, que c'est bien de mourir.

A toi ma femme adorée que j'ai tant aimée je t'adresse pour la dernière fois mes plus tendres baisers. Ton mari qui ne t'a jamais oubliée. Je vous embrasse tous une dernière fois.

Signé : T.... BAR

DEPARTEMENT
de SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
de l'EQUIPEMENT

Société Nationale
des Chemins de Fer Français

Ligne de PARIS à MARSEILLE

Commune de UCHIZY

Passage à niveau n° 255

A R R E T E

85 - 408

LE PREFET, Commissaire de la République du Département
de SAONE-et-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté ministériel du 12 Décembre 1967 portant
réglementation des passages à niveau des lignes de chemin de fer
composant le réseau concédé à la Société Nationale des Chemins
de Fer Français,

VU l'arrêté ministériel du 8 Février 1973 relatif à
l'Equipement des passages à niveau,

VU les propositions de la Société Nationale des Chemins
de Fer Français (~~révisées en 1985~~), en date du 12 MARS 1985,
(région de DIJON)

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la
Préfecture,

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Le passage à niveau n° 255 de la ligne de PARIS à
MARSEILLE est supprimé.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté abroge celui du 21 JANVIER 1985
en ce qui concerne le P.N. n° 255.

ARTICLE 3 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

A MACON, le 11 AVR. 1985

LE PREFET,
Commissaire de la République,
Pour le Préfet,
Commissaire de la République
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de Saône-et-Loire,

Signé : Pierre LISE

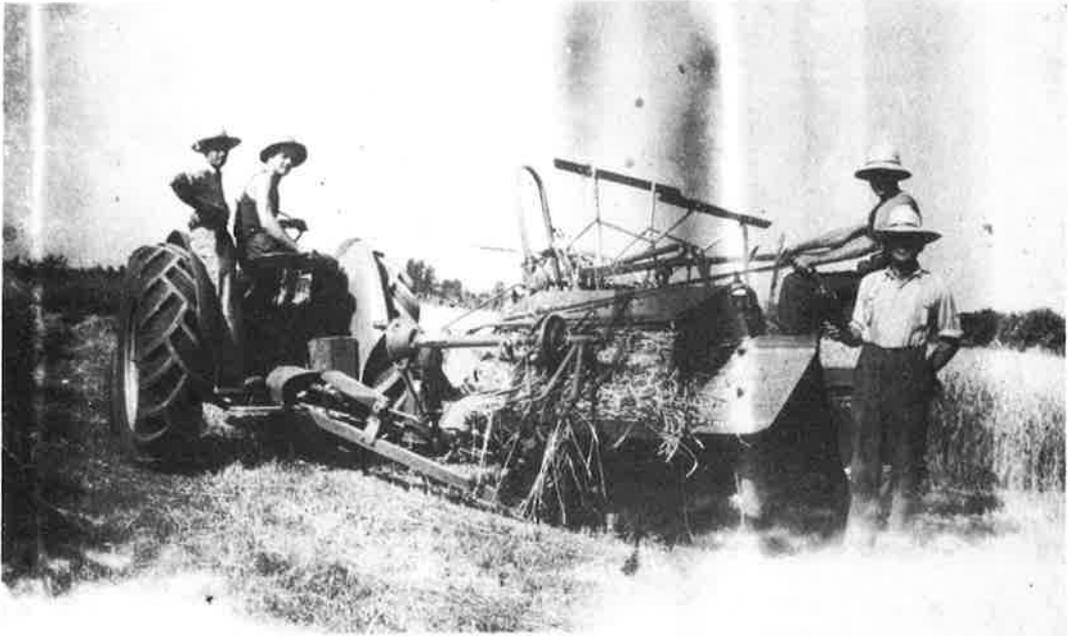
ASSOCIATION
L'U. L. L.
Commission,

Roger CHARVET



Maison "A La Folie" (avant guerre 1914)

M. et Mme CORNU Pierre
(grands-parents)
ses enfants + les bergers



ANNEE 1954-1955

MOISSON DE LA C.U.M.A.

Maurice GAUDEZ - Marcel CORNU - Noël COULON

Georges TAMIZON



TOUJOURS LA MOISSON

Maurice GAUDEZ. - Marcel CORNU

LA VIE COMMUNALE N° 673

ESCAUDAIN (NORD) : UN DOULOUREUX RECORD

C'est sûrement la plus forte augmentation d'impôts locaux enregistrée cette année : + 42 %. Victimes de ce record : les 9 835 habitants à Escaudain, près de Valenciennes.

Jusqu'en 1978, Escaudain était considérée comme une commune "riche" 35 % du budget communal provenant d'Usinor-Denain, qui versait une taxe professionnelle de 7 millions de francs. Mais l'usine qui employait 5 000 personnes, a fermé un à un ses hauts-fourneaux. En dépit des restrictions budgétaires décidées par la municipalité, le déficit s'est creusé, petit à petit, à mesure que baissait le revenu de la taxe. Il a atteint 6 550 000 F en 1984. Pour le combler, le Commissaire de la République a obtenu du ministère de l'Intérieur une subvention d'équilibre de 3,5 millions, mais il a ordonné en même temps une diminution des dépenses de 920 000 F, sur le budget primitif, et une augmentation des impôts de 42 %.

Le Conseil Municipal a organisé une journée "ville morte" pour protester contre cette mesure. Il considère que l'augmentation des impôts locaux ne peut dépasser 20 % dans une commune où 21 % de la population active sont en chômage. Ils demandent que l'Etat prenne entièrement à sa charge le déficit budgétaire. "Pourquoi les habitants devraient-ils être condamnés à payer le départ d'un groupe nationalisé ?" disent les élus.

LA COLERE DU MAIRE DE SETE

A Sète le maire veut détruire le vieil hôpital de la ville !... pour obliger l'administration à utiliser le neuf.

Sète ne manque pas d'hôpitaux... il y en a 2... Le premier, vétuste et délabré, tourne tant bien que mal, entre deux explosions de chaudières, tandis que le second flam-bant neuf, chauffé et gardé est complètement vide. Pourquoi ne pas transférer les malades ? Tout simplement parce qu'il faudrait embaucher 280 personnes de plus et les crédits ne sont pas extensibles. Alors en attendant, les malades restent où ils sont. D'où la colère d'Yves Marchand jeune et bouillant maire de Sète qui vient d'écrire à Georgina DUFOIX, ministre des Affaires Sociales... "Je vous informe que si des dispositions particulières ne sont pas prises avant la fin de l'année... je serai conduit à procéder à la démolition du vieil hôpital dès le début janvier".

Voilà qui est dit. Cette thérapeutique de choc semble avoir produit ses effets... puisque promesse a été faite que le nouvel hôpital de Sète ouvrirait progressivement ses portes en 1985.

QUERELLE MORTUAIRE

Incroyable mais vrai : Une famille de Tassin-La-Demi-Lune (Rhône) s'est servie d'une pierre tombale pour régler ses comptes avec la municipalité !

Au départ de l'affaire : une erreur des employés du cimetière. Ils avaient jeté à la fosse commune les restes de trois membres de la famille Fauritte qui bénéficiaient encore de 19 ans de concession. Quand ils découvrent le funèbre déménagement les Fauritte refusent tout arrangement à l'amiable et poursuivent le fossoyeur devant la justice. Ils gagnent leur procès, obtiennent une indemnisation... avec laquelle ils font aussitôt graver une nouvelle dalle sur laquelle on peut lire, en lettre d'or une inscription qui met en cause "la négligence irréparable du service municipal et du responsable du cimetière" !

Les élus de Tassin ont très mal pris la chose. Ils ont sommé la famille d'effacer cette inscription dans un délai de 2 mois, en s'appuyant sur le Code des Communes qui stipule "qu'aucune inscription ne peut être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funéraires sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire".

EN BREF

"Un commerce qui ferme... c'est la vie qui s'en va..." Cette affiche a été apposée en Loire-Atlantique dans la vitrine de 6 000 petits commerçants tenant boutique dans les communes de moins de 3 500 habitants. L'opération est lancée par les Chambres de Commerce de Saint-Nazaire et de Nantes, pour sensibiliser les consommateurs au rôle irremplaçable joué par les commerçants, qui maintiennent "la vie au pays".

Il a fallu l'intervention de 33 gendarmes pour mater la révolte des boulistes de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). Chassés de leur terrain de jeux pour permettre la construction du dernier tronçon de la R.N. 86, les 40 membres de la Société de boules, soutenus par le maire et l'ancien maire, ont résisté 3 heures devant la pelleteuse. L'un d'eux s'est même couché devant l'engin. Mais ils ont dû finalement, se retirer.

Les services de l'Equipement de l'Ardèche avaient promis de ne détruire le vieux boulodrome des bords du Rhône qu'après avoir aménagé un nouveau terrain. C'est leur manque de parole qui a provoqué la juste indignation des boulistes.

H.J.

LA VIE COMMUNALE N° 674

DOMMARTEMONT (MEURTHE ET MOSELLE) : L'ALLEMAND POUR TOUS

Depuis quelques semaines, toute la commune de Dommartemont s'est mise à l'étude de l'allemand pour réussir son jumelage avec Ensheim, en Allemagne.

C'est une belle histoire, qui a commencé voici plus d'un an, quand la municipalité de Dommartemont a été sollicitée pour se jumeler avec le village viticole allemand d'Ensheim. Les premiers échanges ont eu lieu l'été dernier, élus et jeunes des deux communes se sont rendu visite, pour faire connaissance. Mais les habitants de Dommartemont ont compris que la langue constituerait toujours une barrière, ou du moins un frein au dialogue entre les deux communautés. Alors, un membre du comité de jumelage, professeur en retraite, a lancé une idée : "Je suis prêt à donner gratuitement des cours d'allemand à ceux qui le souhaitent".

Aussitôt dit, aussitôt fait. En quelques jours, la salle du Conseil a été transformée en salle de classe, avec tableaux noirs et cahiers. Et si vous passez la porte, le lundi soir et le vendredi soir, vous surprendrez M. Lalanne, le professeur, expliquant les rudiments de la langue de Goethe à une trentaine d'élèves attentifs, au premier rang desquels M. Le Maire lui-même et tout le Conseil Municipal.

Dans quelques mois, ils seront prêts pour le jumelage, prévu pour début mai. M. Le Maire a promis de faire son discours en allemand.

Le presbytère de La Bernadière (Vendée) vient d'être transformé quant à lui en Mairie. Mais avant d'abandonner les murs à Marianne, M. Le Curé a tenu à procéder à la bénédiction de la nouvelle mairie. Entouré d'une cohorte d'enfants de chœur et armé du goupillon, il a fait le tour des pièces, aspergeant au passage le portrait du Président de la République...

H.J.

LA VIE COMMUNALE N° 676

LA GRATUITE N'A RIEN DE BON

En mai 1983, le Conseil Général de Haute-Garonne décidait d'être l'unique prestataire de service des transports scolaires et de prendre à sa charge la participation des familles et des communes. Une formule qui sans être unique demeure tout de même exceptionnelle.

La gratuité soudaine du transport scolaire a eu pour effet de multiplier par deux (ou presque) le nombre d'élèves. De 30 000 à 55 000 ! Seulement 55 000 inscrits ne signifie par 55 000 utilisateurs beaucoup d'enfants sont inscrits "en cas" ce qui oblige les compagnies de transport à mobiliser beaucoup trop de véhicules et de personnel.

Comment éliminer les inscriptions fantaisistes ? Dans un premier temps le Conseil général a lancé un appel au civisme... en invitant les parents à n'inscrire que les enfants qui prennent réellement le car.

Dans un second temps, il faudra revenir à une participation financière des familles...

Ce qui démontrerait que la gratuité n'est pas toujours bonne à offrir.

QUERELLE DE CHEFS EN MAINE ET LOIRE

Une petite guerre, digne de Clochemerle, se déroule en Maine et Loire entre le Commissaire de la République et le Président du Conseil Général, qui se considère désormais comme le véritable patron du département. Tout est prétexte à escarmouches. On les a même vus se disputer à propos de l'attribution des salades du potager de la préfecture ! Ou encore pour l'établissement d'un double de clefs...

Après avoir tenté en vain de rogner sur les frais de représentation du Commissaire de la République, le Conseil Général a décidé de s'en prendre à son standing. Pour remplacer l'une des deux CX usagées de la préfecture, il a acheté une 305, moins prestigieuse. Explication du président du Conseil Général : "Pourquoi les économies prônées par le Gouvernement ne devraient-elles pas être recherchées également sur les crédits alloués au corps préfectoral ?".

.../...

BONNE FETE MARIANNE !

Le 17 février dernier, c'était la Sainte-Marianne : un prénom que la République a adopté il y a une centaine d'années à la suite de circonstances mal définies.

Marianne sera plus que jamais à la fête cette année, puisque j'ai décidé de lancer, en collaboration avec Europe 1, un concours pour la création d'un nouveau buste de Marianne.

Il en existe déjà beaucoup, car à chaque époque, des artistes ont été inspirés par la République. Le dernier en date est celui d'Aslan, à l'effigie de Brigitte Bardot. Mais depuis 1945, il n'avait pas été lancé de concours officiel entre sculpteurs portant sur l'image de Marianne.

Ce sera chose faite en 1985, Europe 1 organise d'abord un sondage national pour déterminer quel est le visage connu qui devra servir de modèle à la Marianne 85. Ensuite, les sculpteurs seront invités à se mettre à l'ouvrage, en s'inspirant du modèle retenu par le public. Un jury, présidé par le Ministre de la Culture, M. Jack LANG, sera chargé de sélectionner le lauréat en fin d'année; et la Marianne 85 ira compléter la collection de bustes commercialisée par les ateliers du Musée du Louvre.

LA SOUPE A LA GRIMACE

La municipalité d'Andard (près d'Angers en Maine et Loire) a pris la décision de fermer la cantine scolaire. Motif : les enfants menaient la vie dure aux deux femmes de service au point que le personnel communal menaçait de faire la grève...

M. le Maire a pris la mouche et a donc décidé d'envoyer les élèves turbulents à la cantine voisine distante de 7 km. Un car fut affrété mais 5 écoliers seulement l'ont emprunté. L'association des parents d'élèves opposée à la décision du maire venait de riposter en organisant une cantine sauvage dans la cour de l'école.

Repas froid mais chaude ambiance ! le maire et ses adjoints sont venus rétablir l'ordre avec le secours d'un huissier de justice. Depuis à l'école La Boularé tout le monde mange la soupe à la grimace.

H.J.

